

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**



Séance du 26 Novembre 2024

Le 26 Novembre 2024 à 17h07, le conseil d'administration de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 19 Novembre 2024, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND-Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 12
- Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Fabienne THIVILLIER

Délibération n°08

Objet : Colis de jeux et livres (utilisation partielle de la dotation du Crédit municipal)

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Philippe CESANA, M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU (visio).

Avait donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir Mme Catherine ZADRA.

Absents / Excusés :

Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'instruction du plan comptable M57 (communes et établissements publics) ;
- Le budget primitif 2024 – budget principal ;
- L'information n° 3 du conseil d'administration du C.C.A.S 18 janvier 2024
- La délibération n° 2 du conseil d'administration du C.C.A.S. 26 novembre 2024 DM2.

Considérant

Au titre de son exercice 2022, le Crédit Municipal a informé en fin d'année 2023 qu'il attribuait la somme de 21 881,00 € au CCAS de Saint-Etienne. Cette dotation exceptionnelle est versée à la Trésorerie Municipale et est affectée dans un compte d'attente, pour être attribuée selon les besoins en 2024.

Pour rappel, la dotation de 21 943,00 €, versée en fin d'année 2022, a été orientée vers la constitution de kits de première nécessité et de colis de fin d'année durant l'année 2023. La

somme de 21 881,00€ sera débloquée du compte d'attente en trésorerie et inscrite en recettes sur le budget du CCAS, avant de procéder à la dépense.



Pour l'année 2024, le CCAS a souhaité faire un geste pour Noël. Un benchmark auprès des associations a été mené afin de repérer les besoins prioritaires. Une demande se porte vers l'achat de livres et de jeux de société en direction de la tranche d'âge des 6-10 ans.

Des colis composés sur la base de 637 livres et 460 jeux de société seront adressés à 7 associations d'aide alimentaire, selon leurs besoins déclarés, qui les distribueront à leurs bénéficiaires ayant des enfants dans cette tranche d'âge.

Le montant de cette opération est évalué à 12 038 €.

L'Assemblée Délibérante :

- **Approuve cette dépense**
- **Autorise Monsieur le Vice-Président à signer ledit règlement, dont un exemplaire reste joint à la délibération**

Vote à main levée : nombre de voix :
- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Philippe CESANA, M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU (visio), M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir Mme Catherine ZADRA.

- Abstention :
- Contre :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 26 Novembre 2024

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER